Informations de base	
2008/2010(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie pour les régions ultrapériphériques: bilan et perspectives **Subject** 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	SUDRE Margie (PPE-DE)	20/11/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	GUERREIRO Pedro (GUE/NGL)	20/12/2007

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Politique régionale et urbaine	HÜBNER Danuta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

12/09/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0507	Résumé
17/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2008	Vote en commission		Résumé
17/04/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0158/2008	
19/05/2008	Débat en plénière		
20/05/2008	Décision du Parlement	T6-0210/2008	Résumé
20/05/2008	Résultat du vote au parlement		
20/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2010(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/6/58018

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.398	11/01/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.891	07/04/2008	
Avis de la commission	PECH	PE400.669	14/04/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0158/2008	17/04/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0210/2008	20/05/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0507	12/09/2007	Résumé

Stratégie pour les régions ultrapériphériques: bilan et perspectives

2008/2010(INI) - 12/09/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : poursuivre et approfondir la stratégie pour les régions ultrapériphériques (RUP).

CONTENU : au vu notamment de l'article 299, paragraphe 2, du traité CE et de l'adoption de deux communications par la Commission en 2004, la reconnaissance de la spécificité des régions ultrapériphériques (RUP) et le développement d'une véritable stratégie européenne à leur égard sont devenus une réalité.

Tout en dressant un bilan positif de la première phase de mise en œuvre de la stratégie à l'égard des RUP, la présente communication souligne la nécessité d'approfondir les axes de la stratégie de 2004 par la mise en œuvre de mesures complémentaires pour la période 2007-2013. De plus, elle engage une réflexion sur les enjeux à long terme, au vu notamment des thématiques sensibles pour les RUP: le changement climatique, l'évolution démographique et la gestion des flux migratoires, l'agriculture et la politique maritime de l'UE.

La Commission souhaite approfondir chaque axe de la stratégie par la mise en œuvre d'actions complémentaires :

Axe 1 - Réduction du déficit d'accessibilité et des effets des autres contraintes des RUP. Les mesures suivantes peuvent être envisagées : i) développer les opportunités offertes par la mise en œuvre de l'allocation spécifique pour compenser les surcoûts en matière de transports et des nouvelles technologies de l'information et de la communication; ii) poursuivre l'effort en vue de combler le fossé existant en matière de large bande, notamment par le biais des programmes opérationnels du FEDER; iii) développer les opportunités offertes par la mise en œuvre des programmes RTE-T, RTE-E et Marco Polo II; iv) évaluer les besoins spécifiques des RUP à l'occasion du rapport sur la mise en œuvre des programmes POSEI.

Axe 2 - Accroissement de la compétitivité des RUP : plusieurs instruments peuvent améliorer la compétitivité des RUP : i) la politique cohésion au travers notamment des programmes opérationnels du FEDER et du FSE pour la période 2007–2013 ; ii) les programmes communautaires (prise en compte de la spécificité des RUP dans les programmes spécifiques du 7ème PCRDT ; exploitation du programme-cadre sur l'innovation et la compétitivité ainsi que du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie). iii) enfin, pour ce qui est des services d'intérêt économique général, la Commission continuera de tenir compte des spécificités régionales, ainsi que d'une analyse détaillée des marchés concernés.

Axe 3 : Renforcement du Plan d'Action pour le Grand Voisinage : il convient de renforcer l'insertion régionale des RUP dans leurs espaces géographiques proches par l'implication des acteurs publics et privés locaux, ainsi que des États membres concernés. Le dialogue entre ces régions et les pays tiers voisins, notamment les pays Afrique – Caraïbe – Pacifique (ACP), ainsi que les pays et territoires d'outre-mer associés à l'UE (PTOM) doit servir d'outil pour faire progresser ce processus. Certaines mesures peuvent d'ores et déjà contribuer à l'approfondissement de cet axe: i) la prise en compte des spécificités des RUP dans les Accords de partenariat économique (APE) ; ii) la coordination des instruments financiers ; iii) le renforcement des liaisons maritimes entre les RUP et leurs pays tiers voisins ; iv) la participation conjointe des RUP et des pays tiers dans les réseaux de recherche et les programmes-cadre communautaires ; v) la prise en compte des particularités des RUP dans les politiques migratoires.

La communication ouvre un débat avec les institutions européennes, les États membres et, au sein des RUP, les autorités régionales et locales, les acteurs socio-économiques, le monde de la recherche et les milieux universitaires. Il est proposé de poursuivre la phase de consultation jusqu'en mars 2008. Pendant cette période, la Commission organisera, en partenariat avec les régions et les États membres concernés, des séminaires et des ateliers pour examiner les questions suivantes :

- Dans quelle mesure la stratégie de 2004 s'adapte-elle aux nouveaux défis auxquels les RUP sont confrontées ?
- Étant donné les grandes différences démographiques et des flux migratoires entre RUP et régions/États voisins, quelles actions seront les plus appropriées pour y faire face?
- Le changement climatique pose-t-il un défi particulier aux RUP?
- Quelles mesures les RUP peuvent-elles envisager dans le cadre de la politique maritime de l'Union afin d'en tirer parti et de contribuer au développement durable de l'Europe?

À l'issue de la consultation publique, la Commission préparera sa proposition sur l'avenir du partenariat avec les régions ultrapériphériques.

Stratégie pour les régions ultrapériphériques: bilan et perspectives

2008/2010(INI) - 20/05/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 70 voix contre et 22 abstentions, une résolutionsur la stratégie pour les régions ultrapériphériques (RUP), en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Margie **SUDRE** (PPE-DE, FR), au nom de la commission du développement régional.

Bilan du partenariat renforcé pour les RUP : le Parlement note que la communication dresse un bilan particulièrement positif de l'action de la Commission, alors que nombre des mesures dont elle se félicite ne répondent que partiellement aux besoins des RUP (notamment dans les domaines des transports et de l'accessibilité, de la recherche, de la pêche ou de la coopération régionale). et qu'aucune référence n'est faite aux difficultés rencontrées et aux efforts réalisés par celles-ci, par exemple lors du renouvellement des régimes d'aides d'État.

Les députés constatent que l'intervention des Fonds structurels continue de concourir grandement au développement des RUP. Ils souhaitent cependant que la mesure du niveau de cohésion atteint dans ces régions soit obtenue grâce à d'autres indicateurs que leur seul PIB par rapport à la moyenne communautaire. En outre, la politique de cohésion devrait être mieux combinée avec les autres politiques communautaires, de manière transversale, afin d'accroître les synergies.

La résolution prend acte des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre des programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) agriculture et pêche, ainsi que pour les filières canne-sucre, rhum et banane, et préconise une prise en compte effective des conséquences financières qui pourraient résulter pour ces filières agricoles des négociations internationales en cours.

Compte tenu du rôle que jouent les RUP dans la politique maritime européenne intégrée, la Commission est invitée à intégrer dans son plan des mesures d'aide aux secteurs de la pêche de ces régions.

Phase de maturation du partenariat renforcé pour les RUP : les députés regrettent que les propositions avancées par la Commission, dans le cadre de la phase de maturation, concernent pour la plupart des mesures déjà existantes ou en cours de finalisation. Ils regrettent également le désintérêt de prime abord affiché par la DG Commerce pour la prise en compte des spécificités ultrapériphériques lors de la négociation des accords de partenariat économique (APE), et demandent à la Commission de continuer à rechercher des compromis respectueux des intérêts des RUP concernées dans le cadre des accords définitifs qui seront conclus avec les pays ACP.

Le Parlement réaffirme la nécessité d'un traitement différencié pour les RUP sur la question des transports, notamment pour ce qui concerne l'inclusion de l'aviation civile dans le système européen d'échange de quotas d'émission. Les députés estiment en outre que les interventions communautaires doivent produire l'effet d'un catalyseur de l'esprit d'initiative pour développer, à partir des RUP, des pôles d'excellence en s'appuyant sur les secteurs qui valorisent leurs atouts et leur savoir-faire, tels que la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'autosuffisance énergétique, la biodiversité, la mobilité des étudiants, la recherche dans le domaine climatique ou encore la gestion des crises.

Un amendement adopté en plénière demande que les efforts jusqu'ici engagés en direction des RUP soient poursuivis pour accroître la mise en place de dispositifs locaux de recherche à la hauteur des potentiels, d'une part, et favoriser et aider le développement d'universités attractives, performantes, dotées de réels moyens, et à la hauteur des universités présentes sur les territoires de l'Union, d'autre part.

Débat sur l'avenir de la stratégie de l'Union pour les RUP : les députés félicitent la Commission pour son initiative visant à lancer un débat sur l'avenir de la stratégie en faveur de l'ultrapériphérie dont les résultats contribueront à l'élaboration d'une nouvelle proposition avant 2009. Ils insistent néanmoins pour que ce débat ne soit pas circonscrit aux seuls enjeux mentionnés (changement climatique, évolution démographique et gestion des flux migratoires, agriculture, politique maritime).

Le Parlement demande instamment que la portée de l'article 299, paragraphe 2, du traité CE (puis des articles 299 et 311bis du traité de Lisbonne), socle de la politique de l'Union en faveur de ses RUP, soit inscrite à l'ordre du jour des débats.

Les députés soulignent l'importance des services publics pour la cohésion économique, sociale et territoriale des RUP et demandent que soient adoptées d'urgence des mesures visant à lutter contre le caractère persistant du chômage, de la pauvreté et des inégalités dans la répartition des revenus. Ils souhaitent également que la future politique commune de l'immigration prête une attention spéciale à la situation des RUP, qui sont toutes des frontières extérieures de l'Union. De plus, le soutien communautaire à l'agriculture des RUP devrait l'objet de réflexions plus poussées sur l'identification des enjeux réels, la nécessité d'évoluer vers une autosuffisance locale et le niveau de revenu des agriculteurs.

Le Parlement recommande que les moyens de surmonter l'exiguïté des marchés locaux, l'environnement compétitif de plus en plus ouvert, l'accès difficile à des débouchés vers le marché continental européen ou dans leurs zones géographiques respectives, l'amélioration de l'articulation des financement pour les projets de coopération avec les pays voisins ainsi que la participation effective des RUP aux politiques européennes d'innovation et de lutte contre la fracture numérique, figurent également parmi les domaines prioritaires de réflexion.

La Commission, le Conseil et les autres institutions de l'Union concernées sont invités à assurer de manière efficace et adéquate le financement communautaire de la stratégie de l'Union en faveur des RUP dans le futur, et de la compensation des handicaps relatifs à l'ultrapériphéricité.